



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
14 octobre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 octobre 2016, à 15 heures

Président : M^{me} Nipomici..... (République de Moldova)

Sommaire

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17330X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), Mme Nipomici (République de Moldova), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/69/737, A/69/737/Add.1, A/71/63-E/2016/8 et A/71/292/Rev.1)

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite) (A/71/39 et A/71/208)

1. **M. Estreme** (Argentine) dit que les activités opérationnelles de développement doivent être encore renforcées pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement, qui doit s'adapter pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques qui permettront d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit être revitalisé en renforçant la cohérence et la coordination entre ses entités.

2. Soulignant que les priorités pour atteindre les objectifs sont fixées au niveau national, **M. Estreme** précise que l'Argentine accorde une attention particulière aux principes d'appropriation nationale et de leadership des gouvernements. Les activités opérationnelles doivent donc chercher à renforcer les capacités nationales des secteurs public et privé ainsi que de la société civile. Le système des Nations Unies pour le développement doit autant que possible s'appuyer sur les ressources et compétences nationales, ce qui permet non seulement de renforcer les structures institutionnelles nationales, mais aussi de réduire les coûts de transaction et les doubles emplois.

3. Concernant l'importante question du financement des activités de l'ONU, **M. Estreme** préconise d'accroître le budget des services administratifs, car le financement par le biais de ce dernier permet d'aligner le système sur les priorités établies par les États Membres conformément au principe de neutralité.

4. La coopération Sud-Sud est un outil efficace pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et mesures visant à remédier à la situation particulière des pays en

développement tout en tenant compte des valeurs nationales. Le dialogue sur la coopération Sud-Sud doit se poursuivre en vue de promouvoir des mécanismes de coopération favorisant le renforcement mutuel. Il convient toutefois de rappeler l'engagement des pays développés vis-à-vis des pays en développement et le fait que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud.

5. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que les fonds et programmes des Nations Unies doivent être ciblés de manière adéquate, notamment par le biais de la résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qui doit tenir compte des nouvelles réalités mondiales énoncées dans le Programme 2030, des modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et d'autres plans d'action pertinents.

6. L'aide au renforcement des capacités fournie par les Nations Unies, qui a apporté une contribution utile aux efforts consentis au niveau national pour réaliser le Programme 2030, doit être adaptée aux plans de développement nationaux et priorités de chaque pays. L'expérience acquise dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » a démontré la valeur ajoutée de la cohérence, de l'alignement et de l'harmonisation du système des Nations Unies à l'appui des efforts nationaux de développement. **M. Rai** appelle l'attention à cet égard sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a appuyé les priorités nationales de développement et devrait être renforcé.

7. Les ressources de base, essentielles au fonctionnement optimal du système des Nations Unies pour le développement, doivent être revues à la hausse, d'autant que l'accroissement du financement par le biais d'autres ressources suscite des préoccupations. Si la Papouasie-Nouvelle-Guinée accueillerait avec satisfaction un mandat global du système des Nations Unies pour le développement afin d'atteindre les objectifs du Programme 2030, il faut se garder de toute gestion tatillonne système.

8. **M. Adeoye** (Nigéria) déclare que le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/71/63-E/2016/8) souligne la

nécessité d'une réforme pour appuyer la réalisation du Programme 2030. Les activités opérationnelles de développement doivent être orientées vers la satisfaction des besoins des pays en développement. Le Nigéria est préoccupé par le fait que le financement de ces activités est imprévisible et peu fiable, ce qui a des conséquences néfastes sur la cohérence globale du programme, sur l'efficacité et sur les coûts de transaction. De nouveaux mécanismes de financement s'imposent pour permettre au système des Nations Unies pour le développement d'exécuter son mandat.

9. La délégation du Nigéria appelle à un partenariat mondial pour le développement renforcé, fondé sur la prise en main et la maîtrise des stratégies de développement par les pays. L'initiative « Unis dans l'action », qui a permis d'améliorer la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'efficience du système des Nations Unies pour le développement, doit être maintenue, au même titre que l'approche adaptée aux conditions locales, qui permet à chaque pays de programme d'adapter son partenariat au système des Nations Unies conformément à ses priorités en matière de développement.

10. Le recul de l'aide publique au développement (APD) et le ralentissement de l'économie mondiale peuvent entraver la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Nigéria demande instamment aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'APD et souligne la nécessité pour la communauté internationale de mobiliser des ressources additionnelles pour appuyer les efforts des pays en développement. **M. Adeoye** préconise une approche « au-delà de l'aide » pour garantir la durabilité du développement de l'Afrique. Du fait des changements spectaculaires dans le paysage mondial du développement, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux ont dû aligner leurs programmes de coopération sur les stratégies nationales de développement. Le Nigéria appelle à une réforme globale de la structure de gouvernance des institutions de Bretton Woods afin de les rendre plus transparentes, plus ouvertes et mieux adaptées aux besoins des pays en développement.

11. Pour renforcer encore la coopération Sud-Sud, plateforme importante pour les pays en développement puisqu'elle leur permet d'échanger des connaissances

et de développer leur potentiel, la communauté internationale doit adopter pleinement le cadre conceptuel défini dans le consensus de Yamoussoukro. En particulier, la coopération Sud-Sud ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud : elle lui est complémentaire. Le Nigéria, qui a joué un rôle central dans la création de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine, est un fervent partisan de la coopération Sud-Sud, qu'il a continué de promouvoir aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Ayant souligné certaines des initiatives prises par son pays à cet égard, **M. Adeoye** a appelé tous les États à soutenir les mécanismes complémentaires, y compris les partenariats triangulaires, et à collaborer avec le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

12. **M. Alikhani** (République islamique d'Iran) dit que dans la mesure où la réussite de la mise en œuvre du programme de développement durable dépend de la performance du système des Nations Unies pour le développement, il est important de veiller à ce que le prochain examen quadriennal complet se concentre sur l'alignement du système avec le Programme 2030. Il faut également s'efforcer de veiller à ce que la structure de gouvernance du système de développement soit transparente, responsable et sensible aux besoins des États Membres et à ce qu'elle facilite la planification stratégique à l'échelle du système.

13. Le système des Nations Unies pour le développement doit continuer d'apporter un appui cohérent et intégré, adapté exactement à l'évolution des besoins et des priorités des pays en développement et respectant les principes d'appropriation et de direction nationales. Le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources, très préoccupant, pourrait empêcher d'atteindre les objectifs de développement.

14. Évoquant les défis de taille auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement sur la voie du développement durable, **M. Alikhani** explique que la réduction des activités relatives aux programmes nuirait aux projets de développement et aux activités conjointes sur le terrain qui leur sont associées. La qualité de l'exécution des programmes au niveau des

pays doit prévaloir sur toute considération administrative.

15. La coopération Sud-Sud, qui joue un rôle important dans la coopération internationale, doit compléter la coopération Nord-Sud, mais non se substituer à elle, et être intégrée aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement. La République islamique d'Iran accueillerait avec satisfaction la tenue d'une conférence marquant le quarantième anniversaire du Plan d'Action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, laquelle contribuerait à l'élaboration d'une approche intégrée concernant le rôle de la coopération Sud-Sud dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

16. **M. Higuchi** (Japon) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit adapter ses activités conformément au changement fondamental qui s'est opéré sur la question du développement durable. Des mesures appropriées, tenant compte des difficultés rencontrées et des résultats déjà obtenus, doivent être prises pour permettre au système de fonctionner de manière plus efficace et efficiente tout en restant un acteur majeur du développement.

17. Les grands débats sur l'examen quadriennal complet doivent se poursuivre. Notant qu'une approche au niveau des pays est essentielle compte tenu de la nécessité de respecter le principe de l'appropriation nationale et d'adapter l'aide à la situation particulière de chaque pays, **M. Higuchi** explique que le Japon espère pouvoir débattre des moyens de renforcer l'importance du système des coordonnateurs résidents. Le but n'est pas de micro-gérer le Groupe des Nations Unies pour le développement, mais de produire une feuille de route utile, générale et facile à comprendre, basée sur la perspective globale du Programme 2030.

18. Enfin, le Japon continuera à soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à laquelle il attache une grande importance.

19. **Mme Abdullah** (Malaisie) rappelle que la coopération Sud-Sud doit compléter la coopération Nord-Sud, mais non se substituer à elle, et que ses orientations doivent être définies par les pays du Sud.

Si une coopération Sud-Sud plus étroite et plus ciblée est indispensable pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, les pays du Sud doivent se montrer proactifs et se garder de trop dépendre de l'aide.

20. La Malaisie se félicite de la coopération triangulaire, qui permet aux pays en développement d'échanger des données d'expérience et de renforcer leurs capacités. Son programme de coopération technique a déjà profité à quelque 31 000 participants originaires de 142 pays, et la Malaisie reste déterminée à continuer de proposer des formations adéquates par le biais du mécanisme de coopération triangulaire.

21. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit que le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres accords pertinents dépend, dans une large mesure, de la qualité du dialogue entre les gouvernements nationaux, principaux acteurs de cette mise en œuvre, et le système des Nations Unies pour le développement. Les activités opérationnelles doivent donc être renforcées dans une perspective d'aide aux pays en développement à réaliser le Programme 2030. Il faut aussi redoubler d'efforts pour mettre au point un mécanisme et stratégie à long terme, pour les pays à revenu intermédiaire, tenant compte d'indicateurs autres que le revenu par habitant.

22. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit fixer d'importantes orientations permettant au système des Nations Unies pour le développement de s'adapter à l'évolution du paysage de la coopération au service du développement et d'améliorer son efficacité et son efficience. L'élection d'un nouveau Secrétaire général doit également donner une nouvelle impulsion au processus. Les coordonnateurs résidents doivent disposer d'une chaîne de commandement plus claire et voir leur rôle renforcé, ce qui faciliterait l'appropriation nationale des activités de développement, réduirait les coûts de transaction et éviterait les doubles emplois. Le système des coordonnateurs résidents doit cependant conserver ses éléments essentiels, à savoir l'association avec les entités spécialisées dans le développement et les organismes des Nations Unies, ainsi que la connaissance de la situation dans le pays concerné.

23. El Salvador est préoccupé par la diminution continue de la part des ressources de base attribuée aux

activités opérationnelles de développement. Il appelle à un renforcement de la coopération et de la cohérence au niveau des pays pour améliorer l'utilisation des ressources de base en tenant compte de l'expérience des fonds et programmes des Nations Unies.

24. L'Amérique latine est engagée dans la coopération Sud-Sud, ce qui a contribué à promouvoir la solidarité entre les pays en développement, et cette coopération ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud : elle lui est complémentaire. El Salvador appelle le Secrétaire général à appuyer davantage la coopération Sud-Sud et encourage les entités apparentées du système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour inclure la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs activités d'aide aux pays en développement.

25. Enfin, El Salvador reste fermement attaché à la réforme du système des Nations Unies et se félicite notamment de la revitalisation des travaux l'Assemblée générale visant à les accélérer et à leur faire gagner en efficience et en efficacité.

26. **M. Biya** (Cameroun) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit être cohérent, doté de ressources suffisantes et responsable envers les États Membres. Le projet de résolution concernant l'examen quadriennal complet doit fournir une feuille de route claire et solide pour résoudre certains problèmes rencontrés ces dernières années. Celle-ci doit être guidée par la nécessité de : faire de l'élimination de la pauvreté une question centrale dans les activités opérationnelles de développement ; rendre compte, d'une manière globale, des activités de l'ensemble du système et des résultats obtenus, y compris concernant l'élimination de la pauvreté ; renforcer la transparence, la cohérence et la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale ; garantir le bon équilibre entre les ressources de base et les autres ressources, préaffectées ; veiller à ce que les activités des Nations Unies soient alignées sur les priorités nationales ; et réaffirmer l'impartialité et le caractère multilatéral du système des Nations Unies pour le développement tout en veillant à ce que toutes les parties respectent strictement les mandats intergouvernementaux.

27. **M. Biya** demande le suivi approprié du paragraphe 88 du Programme 2030, fixé par la

résolution 70/1 de l'Assemblée générale, soulignant combien la planification stratégique, la mise en œuvre et l'établissement de rapports à l'échelle du système étaient importants pour garantir la cohérence et l'appui intégré de l'exécution du nouveau Programme par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

28. **M. Won Do-Yeon** (République de Corée) dit que l'examen quadriennal complet doit être concis et fournir une vision claire pour permettre au système des Nations Unies pour le développement d'agir comme une entité unique en présentant des propositions concrètes de renforcement de la collaboration au niveau de chaque entité et à l'échelle du système.

29. La réforme du système des Nations Unies pour le développement doit être mise en œuvre de façon progressive et s'appuyer sur une évaluation des progrès accomplis, des lacunes rencontrées et des enseignements tirés dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'accent doit être mis sur l'obtention de résultats sur le terrain plutôt que sur les débats à New York. Les efforts visant à promouvoir la cohérence des organismes du système, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », l'instauration de procédures opérationnelles permanentes et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement de chaque organisme des Nations Unies sont bienvenus et doivent être affinés puis intégrés au système des Nations Unies pour le développement.

30. Il faut adopter des approches multidimensionnelles pour relever les défis complexes auxquels sont confrontés les pays en situation précaire. En conséquence, la planification et l'analyse doivent être intégrées dans les trois grands axes d'action de l'ONU afin de répondre aux difficultés immédiates liées aux conflits et aux besoins humanitaires tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits.

31. **M^{me} Ordoñez Fernández** (Colombie) dit que l'examen quadriennal complet doit prévoir la mise en œuvre du paragraphe 88 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale. Un bref examen des politiques serait acceptable dans le courant de l'année sous réserve que tous les organismes du système des Nations Unies comprennent qu'il doive faire l'objet d'un suivi et qu'ils fixent des orientations politiques. Cet examen doit aussi refléter le caractère universel du

Programme 2030, notamment les engagements pris par les pays développés en faveur des pays en développement, et promouvoir la cohérence des trois piliers du développement durable. Il faut aussi reconnaître l'indivisibilité des objectifs de développement durable et le fait que, si la majorité doit être mise en œuvre au niveau national, d'autres exigent une action concertée au niveau international.

32. Des États Membres de toutes les régions et de tous niveaux de développement ont déjà convenu que le statu quo n'était pas envisageable, reconnaissant la nécessité de mettre au point un outil profitable à tous qui soit à même de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030. Il serait judicieux d'envisager d'autres options en matière de communication de l'information, comme la mise en place d'un rapport unique pour l'ensemble du système.

33. **M^{me} Elgarf** (Égypte) dit que les pays en développement nécessitent un appui particulier à la mise en œuvre du Programme 2030, à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la productivité et des infrastructures. Le système des Nations Unies pour le développement est un partenaire important pour les efforts de développement, et l'Égypte se félicite de la contribution de l'équipe indépendante de conseillers au dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme 2030.

34. Le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet serait utile non seulement pour les quatre prochaines années, mais aussi jusqu'en 2030. Il met en lumière des idées et aspirations et prévoit la mise en œuvre progressive de certains éléments. Le système des Nations Unies pour le développement doit pouvoir s'appuyer sur un financement prévisible pour gagner en efficacité et ses priorités doivent être celles des pays de programme et des États Membres.

35. Soulignant que le développement est l'un des trois grands axes d'action de l'ONU, **M^{me} Elgarf** dit que les activités opérationnelles doivent y occuper la place qui leur est due. Les suggestions relatives à l'évolution structurelle du système de développement, quoique bienvenues, nécessitent un examen plus approfondi ; c'est l'efficacité du système qui doit être au cœur des débats.

36. Enfin, **M^{me} Elgarf** dit que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui sont d'importantes composantes de l'action internationale pour le développement, doivent être considérées comme complémentaires de la coopération Nord-Sud.

37. **M. Chinyonga** (Zambie) dit que la coopération Sud-Sud doit compléter, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Elle constitue un important canal d'échange de connaissances, de compétences et de ressources, qui entraîne une augmentation du volume des échanges commerciaux et investissements directs étrangers et un renforcement de l'intégration régionale. La Zambie a bénéficié des efforts d'intégration régionale : membre d'entités telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, elle a profité d'un meilleur accès de ses produits au marché, et notamment à la zone de libre-échange tripartite, le plus grand bloc commercial du continent africain. En outre, les politiques commerciales régionales se sont traduites par un déploiement à plus grande échelle des programmes liés à l'agriculture et à l'élevage, un renforcement des capacités avec mise en place d'une assistance technique et un accroissement du soutien à l'industrie nationale grâce à l'appui à la coopération Nord-Sud au service du développement. Plusieurs projets mis en œuvre avec l'appui de partenaires de coopération ont contribué de manière significative à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

38. La Zambie a bénéficié d'un accroissement de la coopération Sud-Sud avec, notamment, l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Malaisie et la République de Corée. Les principaux programmes prioritaires mettent l'accent sur des domaines tels que l'agriculture, l'industrie et le développement des infrastructures, le commerce, le tourisme et le renforcement des capacités. Cependant, des difficultés persistent. La Zambie, par exemple, a besoin d'un partenariat pour la coopération au service du développement et d'un appui renforcés, avec la possibilité de partager les coûts. D'autres difficultés liées au développement Sud-Sud, telles que les conditions strictes d'accès aux lignes de crédit et les besoins concurrents des pays en matière de développement, doivent trouver une solution dans les meilleurs délais.

39. En conclusion, **M. Chinyonga** salue les efforts déployés par le système des Nations Unies pour

promouvoir la coopération Sud-Sud et engage les commissions régionales des Nations Unies à conserver leur rôle de catalyseur dans la mise en avant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

40. **M. Poudel Chhetri** (Népal) dit que les activités opérationnelles de développement sont extrêmement importantes pour les pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, notamment dans le contexte de l'évolution du paysage du développement suite à l'adoption d'un Programme 2030 particulièrement ambitieux.

41. L'élaboration de l'examen quadriennal complet doit relever quatre défis. Premièrement, le système des Nations Unies pour le développement nécessite une refonte et ses principales fonctions doivent être clairement définies. Le Népal se félicite de la reconnaissance, dans le rapport du Secrétaire général contenant des recommandations soumises à l'examen des États Membres (A/71/292/Rev.1), de la nécessité d'adopter de nouveaux modes de pensée, d'action et d'organisation. Il ressort aussi de l'important dialogue engagé au sein du Conseil économique et social plus tôt dans l'année que le système des Nations Unies pour le développement doit prouver son efficacité, son efficience et sa pertinence dans le nouveau contexte.

42. Deuxièmement, le financement des activités opérationnelles de développement doit être suffisant, garanti et prévisible, ainsi que mieux aligné sur les priorités et les plans nationaux. Il doit aussi appuyer l'appropriation et le leadership nationaux. La baisse des ressources de base du système des Nations Unies pour le développement est préoccupante et la tendance doit être inversée.

43. Troisièmement, les pays en situation particulière ont besoin d'un système d'appui. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 doivent être mis en œuvre en synergie avec le Programme 2030.

44. Quatrièmement, la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi que la menace posée par le terrorisme exacerbent encore les problèmes existants dans les pays en situation particulière et menacent les acquis du développement.

45. Soulignant la remarquable croissance et la prospérité dont jouissent certains pays du Sud, **M. Poudel Chhetri** ajoute que le potentiel de la coopération Sud-Sud est énorme et que celle-ci doit compléter la coopération Nord-Sud, notamment par l'intermédiaire d'organisations régionales et sous-régionales. L'examen quadriennal complet doit promouvoir une approche à l'échelle du système de la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en tant qu'outil de mise en œuvre du Programme 2030.

46. **M^{me} Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO) dit que la coopération Sud-Sud et triangulaire est complémentaire des efforts déployés dans le cadre de la coopération traditionnelle pour soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition, le développement agricole et la mise en œuvre à l'échelon national du Programme 2030. Elle ajoute que son importance est reconnue dans le programme de travail et le budget de la FAO.

47. Le partenariat de la FAO avec la Chine soutient le développement agricole et rural dans 28 pays. La FAO collabore également avec d'autres partenaires clefs, dont l'Afrique du Sud, le Brésil, la République bolivarienne du Venezuela et la Turquie, sur des programmes visant à promouvoir le développement agricole durable et la sécurité alimentaire comptant aussi un volet sur la protection sociale.

48. De plus en plus de pays s'engagent dans la coopération Sud-Sud par le biais de contributions en nature. Pour encourager la participation d'un plus grand nombre de pays, la FAO a récemment créé le Portail de la coopération Sud-Sud, qui compte actuellement 11 pays et 35 institutions. Elle a aussi lancé un certain nombre d'outils, dont un guide de la coopération Sud-Sud et des modules de formation avec apprentissage en ligne. Une publication de la FAO sur la coopération Sud-Sud et la stratégie triangulaire en cours fournit davantage de détails sur les initiatives contribuant à la réalisation du Programme 2030.

La séance est levée à 16 h 15.